

COMPLEMENT DE DEFINITIONS CONCERNANT LE STATUT D'INDIGENAT DES ESPECES VEGETALES

Julien GESLIN¹
Sylvie MAGNANON¹

Avec la collaboration de Hermann Guitton, Pascal Lacroix,
Jean Le Bail, Mickaël Mady et Guillaume Thomassin

En complément de la publication de l'article « *Examen du statut d'indigénat et du caractère invasif des plantes vasculaires de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Proposition d'une première liste de plantes invasives et potentiellement invasives pour ces régions* » dans E.R.I.C.A. n°21 (Magnanon *et al.*, 2008), et suite à de récents travaux du Conservatoire botanique national de Brest sur ce sujet, nous proposons dans cette courte note une définition plus complète du terme « subspontané », et apportons certaines précisions concernant le terme, très largement employé, d'« adventice ».
Les termes affectés d'un astérisque (*) font l'objet d'une définition dans E.R.I.C.A. n°21 (Magnanon *et al.*, 2008).

Subspontanée :

Se dit d'une plante cultivée* dans les jardins, les parcs, les bords de route, les champs, les prairies et forêts artificielles, etc. qui s'échappe **au contact** de ces espaces, mais qui ne se propage cependant pas **plus loin** en se mêlant à la flore indigène*. Par leur capacité à se développer naturellement, sans intervention intentionnelle de l'homme, les plantes subspontanées sont toutes également des plantes spontanées*.

Source : Toussaint et al. (2005), Toussaint et al. (2007), modifiés.

Les espèces non indigènes et subspontanées ayant un caractère invasif (sur une autre partie du territoire dans le cas des subspontanées) pourront être désignées, selon les cas, comme invasives potentielles* ou à surveiller*.

Adventice :

De par sa définition, le terme d'adventice (du latin *adventium* : supplémentaire) désigne les plantes qui s'ajoutent à un peuplement végétal qui en était exempt. Cette définition est tellement générale que ce terme pourrait, en théorie, s'appliquer à toutes les espèces végétales qui arrivent dans un lieu où elles n'étaient pas auparavant... Cependant, dans le langage « courant », le terme d'adventice est employé différemment selon les centres d'intérêt :

¹ Conservatoire botanique national de Brest, 52 allée du Bot, 29200 - Brest

- en agronomie, ce terme désigne toutes les plantes qui croissent spontanément* en dehors de celles qui ont été plantées ou semées. On parle généralement d'adventice des cultures. Ce terme peut désigner à la fois des plantes indigènes* ou non indigènes*, qui ne sont généralement pas souhaitées et dont l'éradication est souvent recherchée. Ces plantes peuvent provenir de la banque de graines issues du sol, ou bien de graines en mélanges avec les semences cultivées. Exemple : *Chenopodium* spp., *Panicum* spp., *Setaria* spp. ...
Il est à noter que ce terme peut aussi être repris pour définir une partie des messicoles (dont la définition est également complexe).
- en botanique, ce terme est utilisé pour désigner les plantes non indigènes* poussant spontanément* et nouvellement arrivées sur un territoire. Ce sont généralement des plantes fugaces dont l'arrivée est fortuite. Ex : *Amaranthus albus*, *Euphorbia serpens*...

Source : Olivereau (1996), Jauzein (1997), Fried (2007), Toussaint et al. (2007) modifiés.

Ainsi, on voit que le terme d'adventice est employé différemment selon les centres d'intérêt et que de nombreuses notions concernant le statut d'indigénat sont mélangées. Ce terme reste général et n'apporte aucune précision concernant le statut d'indigénat du taxon considéré.

C'est pourquoi le CBN de Brest a choisi de ne pas retenir, dans ses travaux, ce terme qui prête parfois à confusion, et qu'il suggère de le remplacer par des termes plus précis, tels que (selon les cas) « accidentel* », « subspontané* », etc.

La mise à jour (version 2) du document technique élaboré par le CBN de Brest (Geslin *et al.*, 2008) consacré à l'ensemble des définitions relatives au statut d'indigénat des taxons, et dont est issu l'article présenté dans E.R.I.C.A. n°21, est téléchargeable sur le site Internet du CBN de Brest (www.cbnbrest.com).

BIBLIOGRAPHIE

- **FRIED G., 2007.** *Variations spatiales et temporelles des communautés adventices des cultures annuelles en France*. Thèse de doctorat, biologie des populations, génétique et écoéthologie, université de Bourgogne, 357 p.
- **GESLIN J., MAGNANON S., LACROIX P., 2009.** *La question de l'indigénat des plantes de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Définitions et critères à prendre en compte pour l'attribution d'un "statut d'indigénat" – version 2*. Brest, Conservatoire Botanique National de Brest, 16 p.
- **JAUZEIN P., 1997.** *La notion de messicole : tentative de définition et de classification*. Le monde des plantes, n° 458 : 19-23.
- **MAGNANON S., GESLIN J., LACROIX P., ZAMBETTAKIS C., 2008.** *Examen du statut d'indigénat et du caractère invasif des plantes vasculaires de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Proposition d'une première liste de plantes invasives et potentiellement invasives pour ces régions*. CBN Brest, E.R.I.C.A., Bull. de botanique armoricaine, n° 21 : 73-104.
- **OLIVIEREAU F., 1996.** *Les plantes messicoles des plaines françaises*. INRA, Courrier de l'Environnement n°28 : 5-18.